

**RAPPORT D'ACTIVITE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2016**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'INDRE-ET-LOIRE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Indre-et-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2016 a enregistré une baisse de 7,9% par rapport à 2015 (1984 dossiers contre 2155), inférieure à celle observée au niveau régional (-11,6%) et national (-10,5%).

Sur l'ensemble des dossiers déposés, 190 comportent un bien immobilier constituant la résidence principale, soit 9,6% (contre 15,7 % pour la région et 11,7% pour la France).

La part des redépôts a progressé de 50,3% à 52,7%, progression observée également en région Centre Val de Loire (de 46,1% à 49,1%) et dans une moindre mesure en France (44,1% à 45,1%).

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers présentés en commission pour examen de la recevabilité a diminué de 7,7% par rapport à 2015 (1934 dossiers contre 2095), 178 dossiers ont été déclarés irrecevables (soit 9,2% des dossiers) contre 171 en 2015 (soit 8,2 % des dossiers). Le taux d'irrecevabilité est supérieur à la moyenne régionale (7,1%) et nationale (7,8%). La proportion des dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative s'élève à 52,6%.

Le nombre de décisions d'orientation a diminué de 7,5%. On note une augmentation de 11,7% des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (741 dossiers contre 663 en 2015). La part des dossiers orientés vers cette procédure représente 40,5% des dossiers orientés, en augmentation par rapport à 2015 (33,5% des dossiers orientés). Cette part est comparable à la moyenne régionale (40,1%) et est inférieure à la moyenne nationale (42,9%). Le nombre de dossiers orientés vers une procédure de réaménagement des dettes (1090) s'est inscrit en baisse de 17,2% par rapport à 2015 (1317).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

En 2016, le nombre de mesures de rétablissement personnel a augmenté de 10,1% par rapport à 2015. Ces mesures représentent 33,5 % des dossiers traités (contre 26,7% en 2015).

Dans le même temps, le nombre de mesures de réaménagement de dettes a diminué de 24,6% (1017 contre 1348 en 2015). 246 plans conventionnels ont été conclus contre 290 en 2015 (soit une baisse de 15,2%). Les plans conventionnels représentent 11,8% des dossiers traités (contre 12,1% en 2015).

Le nombre de mesures imposées ou recommandées est en baisse de 27,1% (771 contre 1058). Les mesures représentent 37,2% des dossiers traités (contre 44,3% en 2015).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

#### Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes a progressé de 72,7% à 80,4 %. Il est supérieur à la moyenne régionale (78,6%) mais reste inférieur à la moyenne nationale (82%). Cette hausse s'explique principalement par la forte diminution du nombre de mesures imposées ou recommandées consistant en suspension d'exigibilité (260 contre 455 en 2015). Ces mesures provisoires représentent 12,5 % des dossiers traités (contre 19,1% en 2015), soit un niveau inférieur à la région (13,4%) mais encore supérieur à la France (11,6%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Réunions techniques visant à fluidifier les relations entre le secrétariat de la commission et le juge du tribunal d'instance.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Participation à la réunion plénière de la CCAPEX.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre de travailleurs sociaux et assimilés rassemblés : 129</i>	Réunion pour présenter la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers (Conseil Départemental d'Indre-et-Loire).  Co-animation de 2 réunions sur la prévention des expulsions dans le cadre de la « journée logement » organisé par le Conseil Départemental à destination des travailleurs sociaux du conseil Départemental et des structures en charge de publics fragiles.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux et assimilés rassemblés : 14</i>	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux et assimilés rassemblés : 50</i>	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers à l'association Résoudre et lors de l'assemblée générale de l'association UFC-Que Choisir.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 4 Nombre d'élèves rassemblés : 105</i>	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers (I.R.F.S.S., I.T.S., master Promotion Gestion de la Santé, 2 <sup>ème</sup> année BTS Banque).

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Un fichier des dossiers recevables au cours du mois précédent et présentant des dettes locatives est transmis à la CCAPEX.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN CEUVRE DE LA PROCEDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Coordination difficile des dispositifs de logement avec la procédure de surendettement, notamment pour les débiteurs bénéficiant d'un plan d'apurement accordé par le juge du bail.
- Difficultés pour de nombreux débiteurs à comprendre la procédure, les obligations qui en découlent et les modalités de mise en place des mesures.
- De nombreux plans ou mesures ne peuvent être respectés jusqu'à leur terme en raison de changements dans la situation familiale ou professionnelle des débiteurs. Des débiteurs redéposent un dossier en raison d'une baisse de revenus peu importante.
- Lorsque le débiteur a déjà bénéficié d'un plan ou de mesures, difficultés dans certains cas pour définir la durée pendant laquelle le débiteur a respecté ces mesures (notamment à l'égard des créanciers non bancaires) et donc la durée légale restante.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Connaissance imprécise des droits restants des demandeurs d'emploi : impossibilité d'accéder au site de pôle emploi, notamment pour les actualisations en phase de mesures imposées ou recommandées ainsi que pour les dossiers revenant du tribunal d'instance après recours.
- Nombreux redépôts de personnes ayant déjà bénéficié d'un report ou d'une suspension d'exigibilité pour sortir d'une indivision ou vendre un bien immobilier alors que cette obligation n'a pu être respectée.
- De plus en plus de débiteurs trouvent trop élevées les capacités de remboursement calculées par le secrétariat et ne donnent pas leur accord aux projets de plans ou contestent les mesures.
- Difficultés pour les débiteurs à recenser l'exhaustivité de leurs dettes d'où de fréquents ajouts de dettes en cours de procédure.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

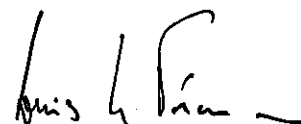
- Réponses parfois tardives de certains établissements financiers aux déclarations de créances.
- Absence fréquente de réponses aux déclarations de créances et aux propositions de plans de la part des créanciers non bancaires (énergie, téléphonie).
- Difficultés à notifier au créancier principal lorsque celui-ci n'est pas le gestionnaire de la créance.
- Difficultés liés au changement de chargés de recouvrement.

Date : 06/02/2017

Le Secrétaire de la Commission,  
Directeur de la Banque de France



Le Président de la Commission,  
Préfet d'Indre-et-Loire



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2016<sup>3</sup>**

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>1984</b>	<b>2155</b>	<b>-7,9%</b>
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	190	235	-19,1%
• dont proportion de redépôts	52,7%	50,3%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	10,3%	6,7%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	<b>1934</b>	<b>2095</b>	<b>-7,7%</b>
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	<b>1776</b>	<b>1938</b>	<b>-8,4%</b>
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	171	203	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	52,6%	55,1%	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	<b>178</b>	<b>171</b>	<b>+4,1%</b>
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	<b>1831</b>	<b>1980</b>	<b>-7,5%</b>
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	741	663	+11,7%
• vers une procédure de réaménagement de dettes	1090	1317	-17,2%
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	<b>695</b>	<b>631</b>	<b>+10,1%</b>
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	681	625	+9%
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	14	6	+133,3%
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	<b>1017</b>	<b>1348</b>	<b>-24,6%</b>
<b>Plans conventionnels conclus</b>	<b>246</b>	<b>290</b>	<b>-15,2%</b>
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	26	40	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	112	124	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	170	205	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	41	46	

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>771</b>	<b>1058</b>	<b>-27,1%</b>
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	24	29	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	9	13	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	9	11	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	566	781	-27,5%
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	260	455	-42,9%
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>156</b>	<b>207</b>	<b>-24,7%</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>-3,4%</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>2074</b>	<b>2386</b>	<b>-13,1%</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>885</b>	<b>815</b>	<b>+8,6%</b>

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>11,52%</b>	<b>10,07%</b>	<b>10,87%</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>33,46%</b>	<b>33,45%</b>	<b>36,05%</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>11,86%</b>	<b>11,25%</b>	<b>10,74%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>9,88%</b>	<b>14,27%</b>	<b>12,26%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>27,29%</b>	<b>25,29%</b>	<b>25,56%</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>5,98%</b>	<b>5,66%</b>	<b>4,52%</b>
Taux de solutions pérennes	<b>80,37%</b>	<b>78,56%</b>	<b>82,04%</b>

Annexe 2 du rapport d'activité  
Typologie de l'endettement

Pour la région CENTRE-VAL DE LOIRE en 2016							
Type de dettes :	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	284 885	7198	33809	79,%	39 578	88,2%	4,70
Dont Autres dettes financières	5 637	4412	5687	1,6%	1 278	54%	1,29
Dont Dettes financières consommation	129 150	6408	25193	35,8%	20 155	78,5%	3,93
Dont Dettes financières immobilières	150 097	1484	2929	41,6%	101 144	18,2%	1,97
Dettes de charges courantes	43 775	6823	30065	12,1%	6 416	83,6%	4,41
Autres dettes	32 021	4709	10669	8,9%	6 800	57,7%	2,27
Endettement global	360 683	8163	74543	100%	44 185	100%	9,13



Pour la Commission départementale de l'INDRE-ET-LOIRE en 2016							
Type de dettes :	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	53 214	1555	7166	74,4%	34 221	87,7%	4,61
Dont Autres dettes financières	1 361	1064	1353	1,9%	1 279	60%	1,27
Dont Dettes financières consommation	27 198	1365	5326	38,0%	19 925	76,9%	3,90
Dont Dettes financières immobilières	24 655	246	487	34,5%	100 223	13,9%	1,98
Dettes de charges courantes	10 623	1475	6326	14,9%	7 202	83,1%	4,29
Autres dettes	7 650	1043	2300	10,7%	7 335	58,8%	2,21
Endettement global	71 488	1774	15792	100%	40 297	100%	8,90